

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers
en exercice : 27
présents : 25
votants : 27

L'an deux mille quatorze
le vingt-cinq du mois d'avril à dix-neuf heures
le Conseil Municipal de la Commune de DRAP,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **le 18 avril 2014**

OBJET: Indemnités de fonction du Maire et des Adjoints

PRESENTS : Romain BIANCHI / Alexandra RUSSO/ Philippe MINEUR/ Virginie GIMENEZ/ Gracienne DODAIN/ Serge DIGANI/ Christine DECORDIER/ Jean-Christophe CENAZANDOTTI/ Françoise DAMILANO /Philippe JANIN/ Taoufik FATFOUTA/ Sonia CHAKROUNI / Jean-Luc CAMBRA/ Nathalie DIGANI / Jean-Marc GIMENEZ/ Melanie MORINI/ Eddie DEGIOVANNI / Catherine DINI / Charles BEVACQUA/ Martine DUNOYER DE SEGONZAC /Jean-Pierre VESTRI / José DRAGONI/ Marc LEROY/ Delphine LEROY

PROCURATIONS : Sophie ESPOSITO à Philippe JANIN / Emmanuelle GAZIELLO à Marc LEROY

Secrétaire de séance : Martine DUNOYER DE SEGONZAC

Le Maire rappelle que selon les dispositions des articles L 2123-23 et 24 du Code général des Collectivités Territoriales, les élus municipaux peuvent prétendre à l'octroi d'une indemnité de fonction.

Ces indemnités ne peuvent excéder un certain pourcentage du traitement correspondant à l'indice brut 1015 de la Fonction Publique. Pour ce qui concerne notre strate démographique, ce pourcentage est fixé à 55 % pour le Maire et à 22 % pour les Adjoints.

- Le Maire propose au Conseil de fixer les indemnités à ces pourcentages

Il invite le Conseil Municipal à délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

DECIDE de fixer les indemnités de fonction du Maire et des Adjoints, conformément aux propositions formulées par le Maire.

Signature



Le bénéfice des ces indemnités est détaillé dans le tableau joint à cette délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire de DRAP
Robert NARDELLI



Acte rendu exécutoire
après dépôt en
préfecture

le: 30.4.2014

et publication en

mairie le:

ratification
sur blanchet

Signature

